



GESTION des LITIGES SPORTIFS et ADMINISTRATIFS



Réunion du : Restreinte du vendredi 8 mars 2024

Présidente : Mme Nathalie COCKENPOT –

Présents : MM. Bernard DEJARDIN – Marc TINCHON –

Les membres de la commission licenciés dans un club, ne participent ni aux délibérations, ni aux votes concernant leurs équipes et celles évoluant dans les mêmes catégories, divisions et groupes que les leurs.

Journée du 21 février

COUPE VERDURE FUTSAL

Rencontre 227933379 : FESTUBERT FUTSAL (b) / GIVENCHY FUTSAL

Forfait de GIVENCHY FUTSAL.

FESTUBERT FUTSAL bat GIVENCHY FUTSAL par forfait 5/0.

FESTUBERT qualifié.

Amende de 25 € à GIVENCHY FUTSAL.

Journée du 2 et 3 mars

VETERANS à 11 – POULE A

Rencontre 26790846 : ES VENDIN / AAF AUBY

2^{ème} forfait d'ES VENDIN.

AUBY bat VENDIN par forfait 5/0.

Amende de 50€ à ES VENDIN.

U13 D4 – POULE J

Rencontre 27864841 : AFC LIBERCOURT (c) / ES VENDIN

1^{er} forfait d'ES VENDIN.

LIBERCOURT bat VENDIN par forfait 5/0.

Amende de 10€ à VENDIN.

Match retour à LIBERCOURT.

SENIORS D7 – POULE A

Rencontre 26674911 : ES FICHEUX (b) – HENIN KENNEDY (b)

Rencontre non jouée. Terrain impraticable.

Date à refixer par la Commission.

U18 D2 – POULE B

Rencontre 27661910 : RC SAINS – HENIN STADE

Rencontre arrêtée pour terrain impraticable à la 46 mn.

Date à refixer par la Commission.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours (2 jours pour les coupes et les brassages) à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de 110 euros (article 152 des Règlements Généraux du District Artois).

**La Présidente,
Nathalie COCKENPOT.**



**Le Secrétaire,
Marc TINCHON.**

